



**ARRETE MUNICIPAL DONNANT DELEGATION DE FONCTION  
à Mme Elisabeth VINCENT, Conseillère Municipale**

**LE MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en son art. L2122.18,

**ARRETE :**

**Art. 1**

Mme Elisabeth VINCENT, Conseillère Municipale, sous la responsabilité de Mme Dominique DUTT, adjointe au Maire, reçoit délégation de pouvoir, pour régler les affaires se rapportant à l'organisation des manifestations et fêtes communales.

**Art. 2**

Ampliation du présent arrêté est faite à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne,
- l'intéressée,
- le Trésorier Principal de Schiltigheim,
- la Commune

Fait à Reichstett, le 12 octobre 2020



Le Maire,  
Georges SCHULER

Notifié à l'intéressée le 12/10/2020  
Signature :  
(lu et approuvé)

lu et approuvé